Axe 3: MANAGEMENT

Module n°2: DEMETER SANTE

Contexte

Par son article 27, la loi de transformation de la fonction publique du 6 aout 2019, complétée du décret d'application du 12 juin 2020, suppriment la référence à la notation dans la FPH à partir de janvier 2021 pour la remplacer par l'entretien professionnel comme modalité d'appréciation de la valeur professionnelle. Cette nouvelle méthode, inspirée du privé, marque un changement de culture. Et qui dit changement de culture, dit accompagnement au changement, car la mise en place de ce nouveau système nécessite appropriation, implication et volonté de tous les acteurs. Les personnes en position d'encadrement sont particulièrement touchées par cette réforme : elles doivent en comprendre les enjeux, s'approprier les nouvelles modalités pour faire des entretiens professionnels un moment fort institutionnel tant pour les agents, que pour l'encadrement et l'établissement. Pour ce faire, elles doivent se doter de nouveaux outils (ex. fiches de postes, compte-rendu...), prévoir davantage de temps pour réaliser au mieux l'entretien professionnel, apporter une attention particulière aux conditions de l'entretien et à la fixation d'objectifs.

Objectifs

- Connaître le cadre réglementaire et les nouvelles modalités d'appréciation de la valeur professionnelle dans la FPH
- Se préparer à être formateur interne à la conduite de l'entretien professionnel pour accompagner le changement
- Consolider ses compétences dans le domaine de la pédagogie pour adultes en formation
- Concevoir le déroulé et les supports de la formation conduite de l'entretien professionnel en tenant compte des objectifs et des spécificités de son établissement
- S'exercer dans le cadre bienveillant de la formation

Renseignements complémentaires

Pour plus d'informations :

Audrey DAVID

(a.david@anfh.fr)

04.91.17.71.28

Programme

JOUR 1: De la notation à l'entretien professionnel :

https://www.anfh.fr/les-offres-de-formation/AYXeDcoOwRVrNCY72pjL

- Le contexte réglementaire de l'entretien professionnel
- Les nouvelles modalités d'appréciation de la valeur professionnelle dans la FPH
- Les dispositifs d'accompagnement

Être formateur interne à la conduite de l'entretien professionnel

Se préparer à son rôle de formateur interne :

- Les concepts clés, les méthodes et outils pédagogiques à mobiliser
- La boite à outils

Le positionnement

Se préparer à agir en tant que formateur interne :

- Concevoir le déroulé et les supports de la formation « conduite de l'entretien professionnel » en tenant compte des objectifs et des spécificités de son établissement
- Faire des choix pédagogiques

JOUR 2 : Consolider ses compétences et son positionnement de formateur interne à la conduite de l'entretien professionnel :

- Mises en situation
- Analyse réflexive des pratiques
- Les nouvelles compétences à développer

Synthèse des documents, méthodes, outils à réinvestir dans sa pratique professionnelle

Public

Toute personne en situation d'encadrement et susceptible de conduire un entretien professionnel ; Responsable hiérarchique direct, tous secteurs confondus

Exercice

2024

Code de formation

3.06

Nature

AFR

Organisé par

DEMETER SANTE / CNEH

Durée

14 heures

Typologie

Formation continue ou Développement des connaissances et des compétences